

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLES SOEURS

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BOUVAINCOURT SUR BRESLE

APPROBATION

4

Vu pour être annexé à la délibération du conseil
communautaire en date du
approuvant le plan local d'urbanisme.

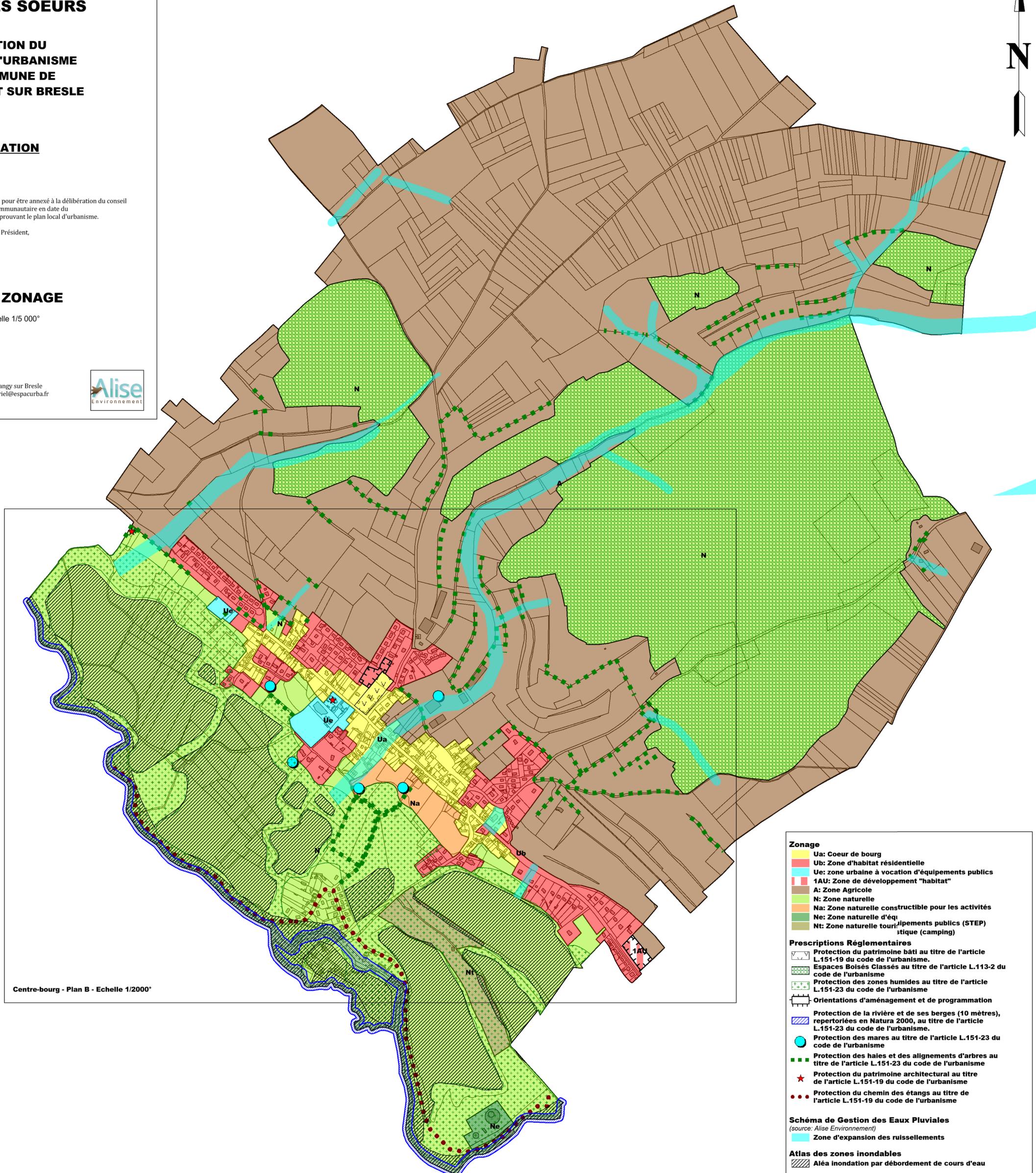
Le Président,

PLAN DE ZONAGE

Plan A - Echelle 1/5 000°



Etudes et conseils en urbanisme
2 Rue Chekroun - BP 4 - 76 340 Blangy sur Bresle
Tél : 02 32 97 11 91 - Email : courriel@espacurba.fr



Centre-bourg - Plan B - Echelle 1/2000°

- Zonage**
- Ua: Coeur de bourg
 - Ub: Zone d'habitat résidentielle
 - Ue: zone urbaine à vocation d'équipements publics
 - 1AU: Zone de développement "habitat"
 - A: Zone Agricole
 - N: Zone naturelle
 - Na: Zone naturelle constructible pour les activités
 - Ne: Zone naturelle d'équipements publics (STEP)
 - Nt: Zone naturelle touristique (camping)
- Prescriptions Réglementaires**
- Protection du patrimoine bâti au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme.
 - Espaces Boisés Classés au titre de l'article L.113-2 du code de l'urbanisme
 - Protection des zones humides au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
 - Orientations d'aménagement et de programmation
 - Protection de la rivière et de ses berges (10 mètres), repertoriées en Natura 2000, au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme.
 - Protection des mares au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
 - Protection des haies et des alignements d'arbres au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
 - Protection du patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
 - Protection du chemin des étangs au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Schéma de Gestion des Eaux Pluviales**
(source: Alise Environnement)
- Zone d'expansion des ruissellements
- Atlas des zones inondables**
- Aléa inondation par débordement de cours d'eau